



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Route du Mont Carmel 5, Case postale,
1762 Givisiez

www.fr.ch/sfn

Communication importante

Villars-sur-Glâne, le 28 novembre 2024.

Capricorne asiatique – Disposition immédiate pour les habitantes et habitants sur les parcelles à l'intérieur de la zone tampon, Villars-sur-Glâne

Le Service des forêts et de la nature (SFN), autorité compétente en matière de prévention et de lutte contre le capricorne asiatique, vous rappelle qu'un capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) a été découvert le 21 octobre 2024 à la route de Bourguillon à Marly. Cet insecte exotique qualifié d'organisme particulièrement dangereux est soumis à l'obligation d'annonce et de lutte. Il s'attaque aux arbres feuillus sains. Il peut les faire mourir en quelques années et les arbres atteints en milieu urbain peuvent devenir une menace pour la sécurité. Le SFN a averti immédiatement la Confédération et a défini une zone tampon où des mesures d'urgence doivent être réalisées en coordination avec les autorités communales. Les parcelles qui chevauchent la zone tampon (carte en annexe) sont concernées par des restrictions particulières, et cela pendant 4 ans minimum. **La parcelle où vous habitez se trouve à l'intérieur de la zone tampon.**

Les dispositions suivantes sont à appliquer immédiatement :

Les déchets végétaux qu'ils soient verts ou secs ne doivent pas sortir de la zone tampon. Cela est aussi applicable aux jardiniers-paysagistes qui travaillent sur vos parcelles. Ces dispositions s'appliquent aux :

- déchets végétaux provenant de la **taille des arbres et arbustes**, quelle que soit l'espèce,
- **feuilles mortes**, le capricorne asiatique appréciant particulièrement leur couvert.
- **branches et bois secs, issus de coupes ou de matériel importés et achetés** (emballages, palettes, bois de feu, etc...). Le capricorne asiatique pourrait y avoir pondu des œufs. Les jeunes larves peuvent rester près de deux ans dans du bois mort et s'y développer jusqu'à son envol.

Que faire de ces déchets ?

➤ **Ne déplacez pas vos déchets verts.**

Les déchets doivent rester sur votre parcelle jusqu'à leur collecte par les services communaux.

➤ **Séparez vos déchets.**

- **Déchets végétaux :** Branches, feuillages, etc.
- **Déchets compostables :** Restes de cuisine, épluchures de fruits et légumes, thé et marc de café, fleurs fanées, etc.

Ces deux types de déchets doivent être bien distingués, car ils seront collectés séparément et dirigés vers des destinations spécifiques.

➤ **Collectes spéciales en zone tampon.**

- Le vendredi 29 novembre un passage exceptionnel sera organisé pour remplacer la tournée initialement prévue le 21 novembre, annulée en raison des fortes chutes de neige.
- Le calendrier annuel de ramassage (indiqué dans le MEMODéchets) reste valable. Toutefois, une deuxième tournée spécifique sera mise en place dans la zone tampon pour permettre la collecte séparée **des déchets végétaux et des déchets compostables.**

D'autre part, nous effectuons des missions de recherche et de surveillance de cet insecte. Des équipes de chiens renifleurs, des arboristes et d'autres personnes mandatées par le SFN peuvent si nécessaire parcourir la zone tampon. Nous vous demandons donc de **permettre l'accès à votre propriété** à toutes les personnes engagées dans les travaux et de leur faire bon accueil.

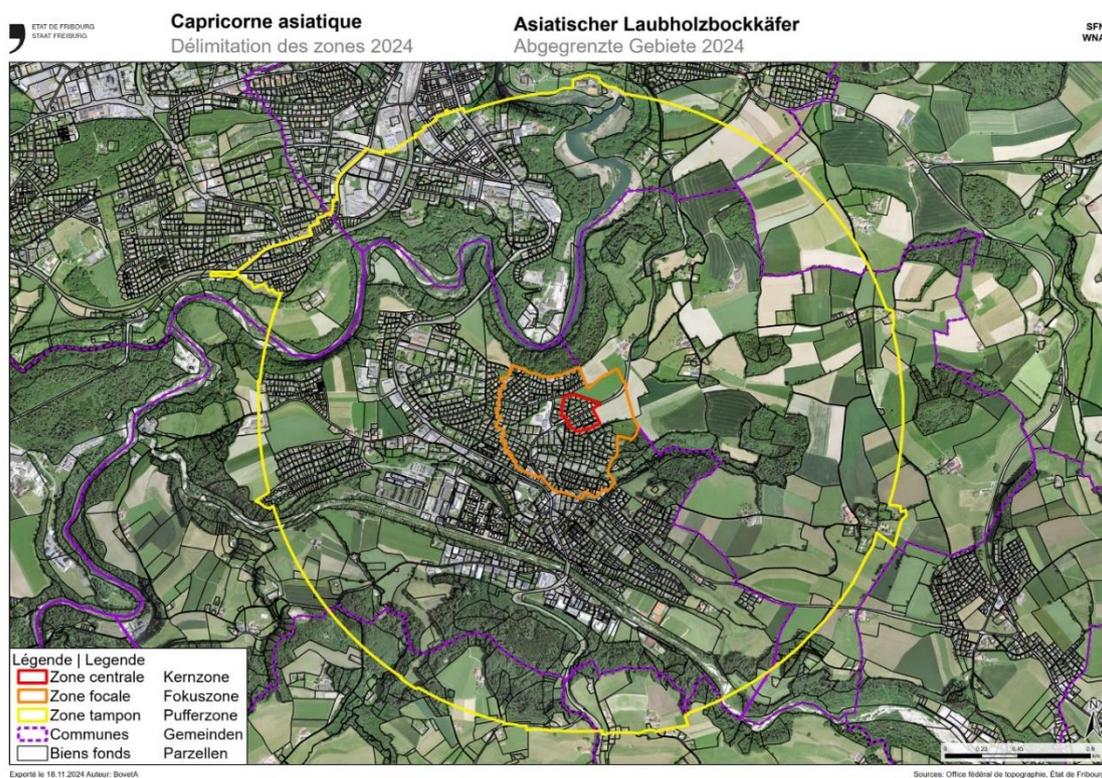
Merci de signaler par courriel à invasive@fr.ch tout indice de présence du capricorne asiatique, en vous aidant des illustrations fournies en annexe.

Plus d'informations sont disponibles sur www.fr.ch/capricorne-asiatique.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



Philippe Wohlhauser
Chef de section forêt et dangers naturels





Nouveau cas de capricorne asiatique découvert

Que faire des déchets verts* ?
*taille des arbres et arbustes, feuilles mortes, branches et bois secs ou matériel importé et acheté comme des palettes, emballages, bois de feu, etc.)

- Ne déplacez pas vos déchets verts
- Séparez les déchets verts et le compost
- Collecte par la Commune (porte à porte les jeudis selon plan annuel MEMODéchets)



Services techniques
Route du Petit-Moncor 1b
1752 Villars-sur-Glâne 1
Tél. : 026.408.32.00
technique@villars-sur-glâne.ch
www.villars-sur-glâne.ch
Date : 28.11.2024



Légende

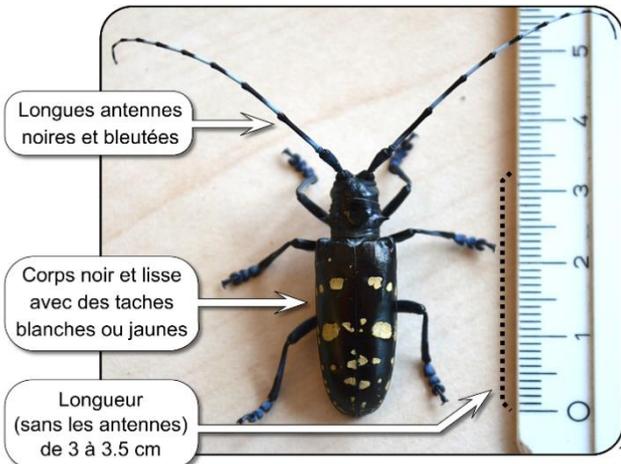
- Limite communale
- Zone tampon - Capricorne asiatique



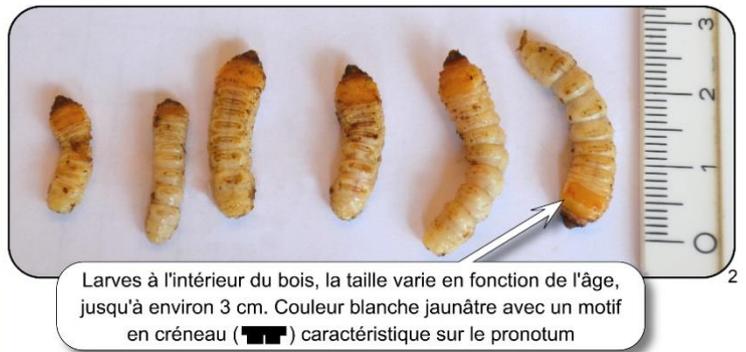
Reconnaître le capricorne asiatique



Insecte adulte

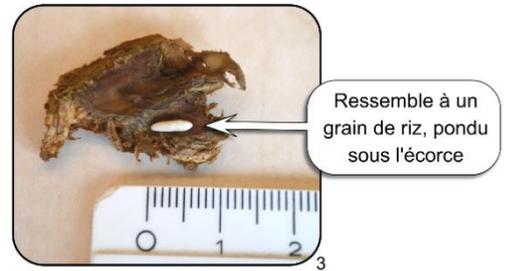


Larves



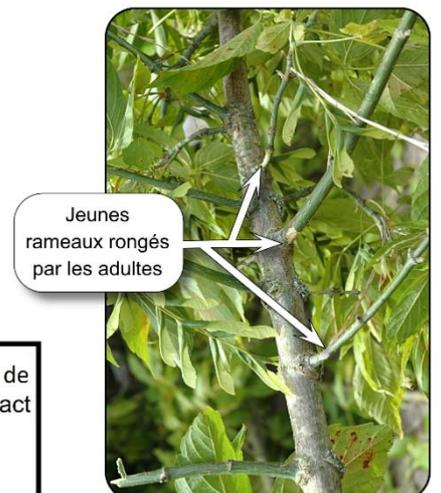
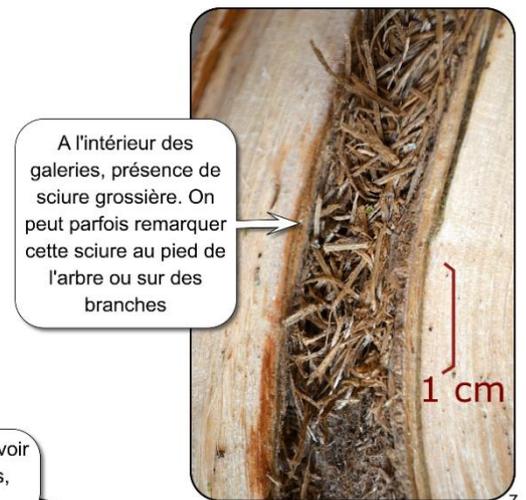
Oeuf

Taille réelle



Traces sur les arbres

Hôtes principaux : érables, marronniers, saules, peupliers, bouleaux, autres feuillus



En cas d'observation suspecte, merci d'informer immédiatement le Service des forêts et de la nature en joignant si possible une ou plusieurs photos et des indications sur le lieu exact invasive@fr.ch